seulement les indigènes, mais encore vos propres Zanzibariens ; et bien qu'ils soient six cents et que nous ne soyons, nous, que soixante bachi-bouzoucks, nous saurons bien leur enlever leurs provisions ».

En résumé, Stanley, qui savait ses Soudanais capables de mettre leur menace à exécution, eut l'air de se laisser attendrir et leur fit distribuer des rations de riz, pour le reste du voyage. Dans une querelle qui survint, dans l'un des bateaux à vapeur, les Soudanais tuèrent deux Zanzibariens et en blessèrent quatorze. La colonne signalait son passage par des violences et des exactions de toutes sortes.

M. Liebig, gouverneur de Stanley-Pool, déclara que si l'expédition de Stanley devait de nouveau repasser par là, il demanderait aux autorités de désarmer les soldats, durant la marche de Stanley-Pool à Matada et de ne leur rendre leurs fusils qu'à bord des bateaux à vapeur...

NOUVELLES DU JOUR

La fabrication des allumettes par l'Etat

Paris, 30 décembre. — Le *Journal officiel* publie le décret organisant la fabrication des allumettes par l'Etat.

Ce décret a été soumis, cette après-midi, à la signature du Président de la République.

C'est demain soir que les représentants de l'Etat prendront possession des usines et magasins de la Compagnie.

Les conseillers municipaux de Paris élus députés

Paris, 30 décembre. — Le président du Conseil municipal, directement mis en cause, par un journal, au sujet des conseillers municipaux élus députés, qui continueraient à toucher, à l'Hôtel-de-Ville, leur indemnité mensuelle, communique la note suivante à l'*Agence Havas* :

« Dans une note, parue le 29 décembre, dans un journal du matin, on affirme que MM. Jacques, Chassaing, Chautemps, Jeffrin et Dumay ont touché, le 1er novembre et le 1er décembre, l'indemnité mensuelle, que le Conseil municipal alloue à chacun de ses membres.

» Cette assertion est entièrement inexacte; aucun de ces messieurs n'a rien touché depuis octobre. »

M. Goblet

Paris, 30 décembre. — Les délégués républicains des cantons de Sceaux-Villejuif, ont adopté à l'unanimité la candidature de M. Goblet, lequel a déclaré qu'il considérait comme un devoir de l'accepter.

L'état de Dom Pedro

Oporto, 30 décembre. — Dom Pedro est tombé dans un état de grande prostration.

Une lettre de M. Naquet à ses électeurs

Paris, 30 décembre. — M. Naquet adresse, à ses électeurs de la 1re circonscription du 5e arrondissement de Paris, une circulaire dans laquelle il dit que son invalidation est un défi au suffrage universel ; ce défi, il le relève, et il se représente, devant ses électeurs, avec un programme qui n'est autre que celui de septembre.

Mort du duc de Reggio

Paris, 30 décembre. — Le duc de Reggio est mort, succombant aux suites d'un accident de voiture.

Un drame à Paris

Paris, 30 décembre. — Ce soir, à huit heures, rue de Charonne, 163, un ouvrier cordonnier, nommé Devaille, a tiré deux coups de revolver sur une femme Kiel, avec laquelle il vivait, et s'est ensuite fait sauter la cervelle.

Assassinat de missionnaires français

Paris, 30 décembre. — Un télégramme d'Obock annonce que deux missionnaires français, escortés par onze Grecs, auraient été assassinés sur la route du Zeilah au Harrar par les partisans du sultan Amphallé. Les détails manquent sur les causes de ce tragique événement.

Trois nouveaux cardinaux

Rome, 30 décembre. — Le consistoire public a commencé à 10 heures.

Pendant la postulation des trois béatifications, les cardinaux Richard, Foulon, Cœborn, accompagnés chacun de deux cardinaux, ont été prier à la chapelle Sixtine.

Ensuite le même cortège est rentré dans la salle consistoriale; les protonotaires apostoliques ont lu les décrets, et le Pape a remis le chapeau aux trois nouveaux cardinaux.

Accolade des anciens et nouveaux cardinaux. Cette cérémonie simple, grande et touchante a clos le consistoire.

Ensuite le Sacré collège, réuni en consistoire secret, a entendu la proclamation de plusieurs sièges épiscopaux vacants.

Finalement, chant du *Te Deum* à la chapelle Sixtine.

Les Allemands à Zanzibar

Londres, 30 décembre. — On télégraphie de Zanzibar au *Times* que le chef arabe Demana-Héri, s'avance avec 6,000 hommes pour attaquer les Allemands à Pangani. Il y a deux jours, il a déjà attaqué un détachement allemand, qui a eu un officier grièvement blessé et plusieurs hommes tués.

Le major Wismann a réuni quelques forces et plusieurs steamers à Bagamoyo et s'est porté au-devant de Bemana.

Les biens impériaux du Brésil

Lisbonne, 30 décembre. — Le journal le *Brésil*, donne sur les biens de la famille impériale, les renseignements suivants :

« M. le lieutenant-colonel Guilherme Carlos Lassance, majordome de M. le comte d'Eu, ayant allégué qu'il lui manquait une procuration pour toutes les affaires de son mandant, le ministre de la justice a pris des mesures pour mettre en sûreté les biens du ménage d'Eu (28 décembre).

» Le recolement des joyaux appartenant à Dom Pedro d'Alcantara a été terminé le 2 décembre.

» Le premier délégué de police a fait recueillir dans une chambre de sureté les pierres et les bijoux.

» Près du palais de San-Christovan, il y a cent et quelques maisons qu'avait fait construire l'empereur, pour y loger des gens qui sollicitaient sa charité.

L'inventaire de tous ces biens mobiliers a été dressé en double et l'un des exemplaires a été remis au fondé de pouvoir de l'empereur ; l'autre demeurant au Trésor. »

Le *pais* du 5 décembre, annonce qu'il s'organise sous main, un syndicat pour acheter à bas prix les biens de Dom Pedro:

« Le plus curieux de cette affaire qui serait licite, ajoute-t-il, si elle ne devenait pas une spéculation, honteuse, c'est que parmi les promoteurs, se trouvent de hauts personnages de l'entourage de l'empereur, qui ont reçu de lui les faveurs les plus exceptionnelles en honneur et en argent et qui auraient du lui témoigner, tout au moins, une apparence de gratitude.

» Pour démontrer les intentions mercantiles des illustres et nobles membres du Syndicat, il nous suffit d'apprendre aux lecteurs, qu'entre autres applications, ils prétendent transformer l'ancien palais impérial de Petropolis, en un casino de plaisir, analogue à ceux qui existent en Europe dans les villes d'eaux ou de villégiature d'été. »

Escompte de la Banque d'Angleterre

Paris, 30 décembre. — La Banque d'Angleterre a élevé le taux de son escompte à 6 0/0.

Un navire échoué

Paris, 30 décembre. — Une dépêche de Madagascar annonce que l'aviso de 1re classe le *Gouvet* a échoué; l'équipage est sauvé.

On craint que le navire ne soit perdu.

Le couronnement de Carlos 1er

Lisbonne, 30 décembre. — Hier, à une heure et demie, le roi, à cheval, accompagné par le grand-duc Eugène, et suivi d'un brillant état-major et des attachés militaires de France et d'Espagne, a passé en revue la garnison de Lisbonne, rangée sur la place du Commerce.

Les troupes réunies comprenaient 7,400 hommes et 1,400 chevaux.

Les musiques ont joué l'hymne national.

Le défilé a eu lieu sur l'avenue de la Liberdade, où une tribune spéciale avait été élevée pour la reine Amélie, la cour et le corps diplomatique. Le roi, à cheval devant la tribune, a reçu le salut des troupes. La tenue de celles-ci était excellente. Le duc d'Oporto portait l'étendard de l'artillerie.

La foule a accueilli par des vivats les troupes de la marine.

Le soir, banquet de gala de 200 couverts. Tous les chefs de mission y sont conviés, y compris le ministre d'Angleterre, M. Glyn Petre et l'amiral Walker.

La reine Pia n'a assisté à aucune cérémonie.

L'impératrice du Brésil

Oporto, 30 décembre. — Une dame d'honneur, la baronne de Japura et deux sœurs de charité ont passé la nuit auprès du corps de l'impératrice.

On attend l'arrivée du comte et de la comtesse d'Eu, et le vicomte d'Ouro-Proto.

Le duc d'Oporto doit venir aussi au nom du roi Carlos.

Le jour des obsèques à Lisbonne n'est pas encore fixé, mais elles n'auront lieu qu'après le 2 janvier.

L'empereur, qui s'était levé de bonne heure, a assisté à la messe, qui a été célébrée dans un salon de l'hôtel.

La physionomie de dom Pedro était très abattue et son médecin, le comte de Motta Maïa, a dû l'aider à s'agenouiller et à se relever

Les médecins ne sont pas rassurés sur l'état de santé de dom Pedro.

Madrid, 30 décembre. — Le comte et la comtesse d'Eu, arrivés hier matin à Madrid, venant de l'Andalousie, sont repartis à trois heures pour Porto.

Un député condamné

Sousse, 30 décembre. — M. Castelain, député de l'Aisne, a été, par défaut, condamné par le tribunal correctionnel de Sousse, en son audience du 18 décembre, à trois mois d'emprisonnement, 2,000 francs d'amende, et 2,000 francs de dommages-intérêts pour diffamation envers un particulier.

Ce jugement n'est que la confirmation pure et simple d'un jugement précédent en date du 12 septembre que Castelain avait frappé d'opposition.

Le conflit anglo-portugais

Lisbonne, 30 décembre. — Jeudi dernier, le correspondant du *New-York Herald* à Lisbonne a eu une audience du roi de Portugal.

Au cours de l'entretien, le roi a fait au correspondant la déclaration suivante : « A mon avis, un arbitrage serait le meilleur moyen pour arriver à une solution de notre différend avec l'Angleterre.

Le général Grant a déjà été une fois notre arbitre et le gouvernement des Etats-Unis, par sa situation, paraît être le meilleur arbitre dans des questions du genre de celle qui nous occupe.

2.000 maisons incendiées

Paris, 30 décembre. — Un incendie a détruit le 28 novembre 2,000 maisons à Foutcheou.

Les affaires d'Abyssinie

Rome, 30 décembre. — D'après une correspondance du *Piccolo*, le capitaine de cavalerie Bettini aurait, avec ses bandes, attaqué une partie de l'armée du Ras-Aloula, en pleine retraite, après la bataille d'Adigiat et lui infligea une seconde défaite.

Le capitaine Bettini croit, d'après les blessés et les cadavres transportés par l'ennemi en fuite que le ras Aloula a perdu plus de deux cents hommes dans ce combat.

Promotions de généraux

MM. les généraux de brigade Donnio, (57 ans); Vigneaud, (60 ans) ; Saint-Marc, (59 ans) ; sont nommés généraux de division.

MM. les colonels Queillet, (57 ans), du 2e d'artillerie; de Pierrebourg, du 45e d'infanterie, (56 ans); de Briey, (58 ans), du 24e dragons ; Lanes, (56 ans), du 57e d'infanterie ; Mourlan, (53 ans), du 1er tirailleurs algériens ; Lasvignes, (57 ans), du génie ; Olivier, (59 ans), du 97e d'infanterie ; Mille, (52 ans), du 83e ; Leclerc, (56 ans), du 9e d'artillerie ; Collet-Meygret, (35 ans), du 26e d'artillerie ; Leplus, (55 ans), d'infanterie ; de Saint-Julien, (51 ans), du 29e d'infanterie, sont nommés généraux de brigade.

SITUATION METEOROLOGIQUE. — Roubaix 31 déc.—Hauteur barométrique : 775.—Température :
A 7 heures du matin 5 degrés audessous de zéro.
A 1 » du soir.. 1 degré audessous de zéro.
A 5 » » 0 degré audessous de zéro.

Paris, 30 décembre. — L'aire supérieure à 770 mm qui couvrait hier soir le Centre et l'Est du continent se propage sur l'Europe occidentale. Le baromètre continue à baisser rapidement en Finlande (16 mm) où passe une violente bourrasque (745 mm). Le vent est généralement faible sur nos côtes, assez fort des régions sud en Irlande et violent du nord-ouest à Bodo. On signale des neiges et des pluies dans nos régions du centre et du sud.

La température baisse sur l'ouest et le centre de la France ainsi que dans l'extrême nord du continent. Le thermomètre marquait ce matin : 2° à Hermanstadt, 5 à Vienne, 4 à Nantes, 2 à Paris, 10 à Alger et 11 à Lesina.

En France, les pluies et les neiges vont cesser et le temps va rester froid. A Paris, hier après-midi et ce matin, couvert brumeux.

Température : maximum, 0 degrés 5 ; minimum, —2 degrés 1.

NOUVELLES MILITAIRES

Nominations. — M. de Santi, lieutenant-colonel du 43e régiment d'infanterie, est nommé colonel du 97e régiment de même arme. M. de Lorme, chef de bataillon breveté au 68e régiment d'infanterie, est nommé lieutenant-colonel du 43e. M. Penel, chef de bataillon du génie breveté, hors cadres à l'état-major du 1er corps d'armée, est nommé lieutenant-colonel et conserve sa situation actuelle.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Demain, premier jour de l'An, le « JOURNAL DE ROUBAIX » ne paraîtra pas.

Le service militaire des étrangers. — Le Préfet du Nord vient d'attirer l'attention du Maire de Roubaix, sur la loi du 26 juin 1889 qui a refondu et codifié notre législation en matière de nationalité.

C'est ainsi que cette loi énumère d'abord cinq catégories de français :

1° L'individu né d'un français en France ou à l'étranger ;

2° L'individu né en France de parents inconnus ou dont la nationalité est inconnue ;

3° L'individu né en France d'un étranger qui lui-même y est né ;

4° L'individu né en France d'un étranger, et qui, à sa majorité, est domicilié en France, à moins que dans l'année de sa majorité, il ne répudie la qualité de français en produisant les justifications prescrites;

5° L'étranger naturalisé ;

A ces cinq catégories d'individus, la loi du 15 juillet 1889 impose indistinctement l'obligation du service militaire. Il n'y a de différence que pour l'époque à laquelle ils doivent être inscrits sur les tableaux de recensement.

Quant aux jeunes gens nés en France d'un étranger qui lui-même y est né, le premier alinéa de l'article 11 de la loi du 15 juillet 1889, contient à leur égard une disposition abrogée.

En visant, en effet, la loi du 16 décembre 1874, l'article 11 reconnaît à ces jeunes gens, la faculté de répudier la qualité de français dans l'année qui suit leur majorité et prescrit de retarder leur inscription jusqu'au recensement de la classe formée après l'époque de leur majorité.

D'après la loi du 26 juin 1889, intervenue entre le vote au Sénat de la loi militaire et sa promulgation, cette faculté n'existe plus. Ces jeunes gens, au lieu de la qualité de Français sous condition résolutoire que leur reconnaissait l'ancienne législation, tiennent aujourd'hui du fait de leur naissance cette qualité à titre définitif et irrévocable. En conséquence, il faut les inscrire, dès la formation de la classe à laquelle ils appartiennent par leur âge.

Pour les individus nés en France d'un étranger et domiciliés en France lors de leur majorité, la loi du 26 juin 1889 les déclare Français, mais sous condition résolutoire, c'est-à-dire, à moins qu'ils ne répudient la qualité de Français dans l'année de leur majorité telle qu'elle est fixée par la loi française.

Sont également Français, sans condition résolutoire dans les termes ci-dessus spécifiés, les enfants mineurs d'un père ou d'une mère survivant qui se font naturaliser ou réintégrer Français.

Leur situation sous le rapport du recrutement est régie par un article de la loi militaire stipulant qu'ils sont inscrits avec la classe dont la formation suit l'époque de leur majorité.

Il résulte de ce texte que le maire doit, conformément à la loi du 15 juillet 1889, les inscrire d'office sur les tableaux de recensement de la classe formée après l'époque de leur majorité sans attendre qu'ils aient atteint l'âge de 22 ans révolus.

Si après leur inscription, ils répudient la qualité de Français, ils ne devront être rayés, soit lors du tirage au sort, soit au moment de la révision, que s'ils produisent les justifications suivantes :

1° Une *déclaration* souscrite par eux à l'effet de décliner la qualité de Français, et enregistrée au ministère de la justice; 2° une *attestation* de leur forme de leur gouvernement; 3° un *certificat* constatant qu'ils ont satisfait à la loi militaire dans leur pays.

Comblant une lacune de l'ancienne législation, la loi du 15 juillet 1889 assujettit formellement les naturalisés et les réintégrés au service militaire et prescrit de porter ces individus sur les tableaux de recensement de la première classe formée après leur changement de nationalité. Ils ne sont d'ailleurs astreints qu'aux obligations du service dues par la classe à laquelle ils appartiennent par leur âge.

La loi du 26 juin 1889 est applicable à tous les fils et petits-fils d'étranger qui au moment de sa promulgation, avaient moins de 22 ans.

La fermeture des colombiers. — M. le préfet du Nord vient de décider les époques de fermeture des colombiers pour l'année 1890 :

Les colombiers seront fermés du 1er mars au 20 avril inclusivement, du 20 juillet au 30 août inclusivement, du 1er octobre au 15 novembre inclusivement.

Les contraventions seront constatées par procès-verbal et poursuivies conformément à la loi.

Gare aux pièces d'argent que vous recevez, surtout examinez bien les pièces de 2 francs. On nous apprend que de fausses pièces de 2 francs circulent en ce moment.

Elles sont assez bien imitées, à l'effigie de Léopold II et au millésime de 1867. Ce n'est guère qu'au son qu'on peut les reconnaître.

Un cheval emporté. — Lundi matin vers dix heures et demie le cheval attelé à la voiture de M. Prosper Desmettre, voiturier rue du Fresnoy, s'est emporté à l'angle de la rue de l'Epeule et de la rue du Grand Chemin, et s'est abattu juste en face de son écurie, située rue de l'Ouest.

Il n'y a eu heureusement aucun accident de personne.

L'importance du vol qui aurait été commis, dans le tissage de M. Henri Prouvost, rue du Nouveau Monde et non rue de Beaumont, comme on l'a dit par erreur, serait moins grande qu'on ne l'a cru d'abord. L'ouvrier ourdisseur, soupçonné de ce vol, continue à nier.

La médecine moderne à la portée de tous. — Tel est le titre d'un livre qui vient de paraître et qui est appelé à rendre les plus grands services aux familles.

Ecrit dans une langue claire et dans un style très simple, il comprend la définition des termes employés en médecine, la description des principales maladies du corps humain, et quelques moyens pratiques d'y remédier.

Il est en vente à la librairie du *Journal de Roubaix*, rue Neuve, 17. — Prix : **1 fr. 50.**

Voici les visites qui arrivent, faites nettoyer vos rideaux par la **Grande teinturerie Sonneville** qui vous les remettra entièrement à neuf. 11, rue du Vieil-Abreuvoir.

Cartes de visites. — L'imprimerie du *Journal de Roubaix* offre à un prix exceptionnel, aux lecteurs du journal, une jolie boîte contenant cent cartes et cent enveloppes. (*Voir à la 4e page*). — **Cartes de visites à 2 fr. le cent.**

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS
IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (grande édition), et dans le *Petit Journal de Roubaix*.

TOURCOING

Un des principaux employés du service municipal de la voirie vient d'être enlevé en quelques jours par une cruelle maladie.

M. Moisson, conducteur des travaux, homme des plus sympathiques et qui ne comptait que des amis dans notre ville, est mort dimanche soir, après avoir enduré les plus atroces souffrances. Jeudi dernier, le regretté défunt avait encore travaillé toute la journée. Il avait 45 ans à peine.

Les funérailles auront lieu jeudi prochain, 2 janvier. L'inhumation se fera à Cassel, lieu de naissance de M. Moisson.

Les musées ne seront pas ouverts le mercredi 1er janvier.

Un ressuscité. — En relevant l'incident qui s'est produit dimanche, à l'église Notre-Dame, nous avons dit qu'un médecin présent n'avait pu que constater le décès. Ceci n'était pas exact. M. Picavet, comme on le sait, avait une simple syncope. M. le docteur Mahieu lui donna immédiatement des soins et en quelques instants lui fit recouvrer ses sens. M. Picavet ne tarda pas à retourner chez lui en voiture et il se mit à table en rentrant. On voit donc que l'évènement avait été dénaturé et singulièrement grossi, tant mieux pour M. Picavet.

La fraude par chemin de fer. — Les voyageurs étaient nombreux, lundi matin, par le train arrivant de Mouscron à 8 heures. Dans le nombre, les douaniers remarquèrent le sieur Léon Vervack, né à Omseghem, jardinier, âgé de 29 ans, demeurant à Mouscron, dont la *Malette* et les poches étaient singulièrement gonflées. Il fut visité et on trouva sur lui neuf paquets de un hectog de tabac en poudre et une livre de café torréfié. Il fut mis en arrestation et conduit à la gendarmerie. Le pauvre homme ne doit pas être un fraudeur de profession, car il paraissait bien désolé de sa mésaventure.

Tentatives de vols. — La police a ouvert des enquêtes, relativement à plusieurs tentatives de vols, ayant eu lieu dans la nuit de dimanche à lundi. On ne saurait prendre trop de précautions et bien s'assurer surtout que portes et fenêtres ont de solides fermetures, à l'épreuve des trous de vrilles et des crochets.

Ivresse. — Les gendarmes passaient rue du Collège, au moment où M. D..., cabaretier, mettait à la porte le sieur Camille V..., grausseur, qui faisait du tapage chez lui parce qu'on refusait de lui donner à boire. On le conduisit au violon où il fut retenu quelques heures, jusqu'à ce que la mémoire lui revint pour fournir les renseignements nécessaires à la rédaction d'un procès-verbal à sa charge.

Le dernier lundi. — On aura rarement vu autant d'ivrognes conduits au violon que pendant le dernier lundi de l'année. Les entrées ont commencé de bonne heure dans la matinée, et le soir venu, la place était sur le point de manquer.

Mouveaux. — Nous avons relaté, il y a quelques jours, un vol d'une pièce de 40 fr. au préjudice de Mme Pernelle, vol commis la nuit, à l'aide d'escalade et d'effraction. On avait cru reconnaître, dans l'homme qui se sauvait à la suite du coup de fusil tiré en l'air par un voisin, un sieur D..., marchand de légumes, à Roubaix.

Une perquisition fut faite à son domicile; on trouva de l'argent, mais de louis de 40 fr., point. Au reste, un corps de délit de cette nature est, on le conçoit, fort difficile à retrouver.

Bondues. — *Chasse avec engins prohibés.* — Les gendarmes, en tournée dans cette commune, aperçurent un piège dit BALINGHEM, dressé dans une pâture banale, sise au hameau du *Pot de Fer*, et occupée par Joseph Delescluse. L'enquête leur fit découvrir que le piège avait été placé par le jeune Louis Burquier, âgé de 13 ans 1/2, petit-fils de M. Delescluse, et avec l'autorisation de ce dernier. En conséquence, c'est le grand-père qui sera poursuivi.

Linselles. — *Retraite d'hommes.* — La retraite annuelle des hommes prêchée par M. l'abbé Desplanques, ancien supérieur du collège de Valenciennes, a été couronnée de succès le plus complet. Aux vêpres de Noël, l'église était trop étroite pour contenir les 1 200 hommes qui avaient répondu à l'appel du bon doyenne pasteur. Cet empressement ne s'est pas démenti durant les jours qui ont suivi, et c'est devant un très nombreux auditoire que, chaque matin et chaque soir l'éminent prédicateur a fait entendre son éloquente parole.

La clôture de cette belle retraite s'est faite dimanche par la communion générale à la messe de 7 heures.

LILLE

Le cas de M. Saisset-Schneider — Les journaux de Paris s'occupent du conflit administratif qui vient d'être tranché d'une façon si bizarre par l'avancement accordé à M. Saisset-Schneider. Voici quelques lignes du *Soleil* :

« Les habitants de Lille sont de plus en plus perplexes. Loin de s'éclaircir, le brouillard qui enveloppe leurs finances municipales, devient chaque jour plus difficile à percer. L'annonce que le préfet du Nord, M. Saisset-Schneider, allait être nommé conseiller d'Etat, en remplacement de M. Delmas, nommé lui-même conseiller maître à la Cour des comptes, a compliqué encore le problème.

» Lisant cela dans leur journal, les habitants de Lille ont d'abord cru à une coquille. Il leur semblait plus naturel, puisqu'une place était vacante à la cour des comptes, qu'elle fût immédiatement donnée à M. Saisset-Schneider.

» Pour quelle cause, en effet, celui-ci doit-il quitter le département du Nord? Parce qu'il s'est brouillé avec le sénateur-maire de Lille, en découvrant dans le budget un déficit de 818,500 francs, déficit qui avait échappé jusqu'alors à la perspicacité du conseil municipal et même de la cour des comptes. En conséquence, rien de plus logique que de l'envoyer siéger dans cette dernière cour, sur le fauteuil d'un de ces conseillers maîtres qui avaient, dans le passé, si mal rempli leur devoir. En l'appelant à cette haute situation, le gouvernement aurait reconnu l'exactitude des calculs du préfet; il aurait récompensé le mérite; il aurait prouvé un désir louable de remettre chacun à sa place.

« Au lieu de cela, M. Saisset-Schneider, le calculateur, est envoyé au conseil d'Etat et un conseiller d'Etat est chargé d'aller vérifier à l'avenir les comptes de la ville de Lille, que, au dire de l'ancien préfet, les conseillers-maîtres de la carrière, préparés à leurs fonctions par une longue pratique, avaient jusqu'alors vérifiés si mal.

» Il est difficile, on en conviendra, de se reconnaître au milieu de ce chassé-croisé d'aptitudes diverses. Les habitants de Lille sont excusables de s'y embrouiller. D'autant plus que M. le sénateur, maire de la ville, responsable du déficit découvert par le préfet, n'a jusqu'à présent été ni révoqué, ni suspendu, ce qui lui permet d'affirmer sur le ton le plus péremptoire qu'il n'y a jamais eu le moindre déficit dans le budget municipal.

» Pas de déficit ? Mais alors qu'a donc dit le préfet? Il s'est trompé ou il a voulu tromper autrui. Et on le nomme conseiller d'Etat !

» Cela n'est pas possible. Il faut qu'il y ait eu déficit; il faut que M. Saisset-Schneider ait véritablement retrouvé 818,500 francs de l'argent des contribuables lillois, égarés par la municipalité, sans que les conseillers-maîtres de la cour des comptes, alors en exercice, s'en fussent aperçus. Et l'on ne le nomme pas conseiller-maître lui-même !

» Le gouvernement commet-il une injustice en récompensant un incapable, en nommant conseiller d'Etat un fonctionnaire qui, sciemment ou non, a calomnié le maire de Lille ?

» Le gouvernement commet-il une injustice en n'accordant pas la place de conseiller-maître vacante au plus éclairé et au plus fidèle des comptables ?

» On prie Œdipe de sortir de la tombe pour nous expliquer cette énigme républicaine. »

Distinctions honorifiques. — Sur la proposition du ministre du commerce, de l'industrie et des colonies, sont nommés chevaliers de la Légion d'honneur MM. :

Leloup, président de la Chambre de commerce d'Arras depuis 1878. Conseiller municipal de cette ville et conseiller général du département du Pas-de-Calais depuis 1871, secrétaire de cette dernière assemblée depuis 1885, ancien juge au tribunal de commerce ; 18 ans de services. Titres exceptionnels.

Paul Feillet, directeur de l'intérieur à la Guadeloupe. Ancien chef de cabinet du préfet de la Seine, ancien sous-préfet de Dunkerque, 8 ans de services. Titres exceptionnels.

Sur la proposition du ministre de la guerre, sont nommés dans l'ordre de la Légion d'honneur :

A la dignité de grand-officier, les généraux :

Eugène Lévy, général de division, inspecteur général permanent des travaux du génie pour l'armement des côtes, membre du comité technique du génie et de la commission mixte des travaux publics; 48 ans de services, 12 campagnes. Commandeur du 7 juillet 1884;

Pierre Maurand, général de division, commandant la 1re division d'infanterie; 42 ans de services, 10 campagnes, 2 blessures de guerre, 3 citations. Commandeur du 29 janvier 1883.

Au grade de commandeur : le général de brigade Delagrange, adjoint au gouverneur de Lille, commandant supérieur de la défense du groupe de Lille, membre du comité technique de la gendarmerie ; 43 ans de services, 2 campagnes. Officier du 28 décembre 1883.

Au grade d'officier : MM. Grandjean, chef de bataillon au 73e régiment d'infanterie ; Devaureix, chef de bataillon au 110e ; Lippmann, colonel, directeur de l'artillerie à Dunkerque, Lehugre, colonel, directeur du genie à Dunkerque.

Au grade de chevalier : MM. Lanselle, capitaine au 73e régiment d'infanterie ; Fauchoux, capitaine au 127e ; Babie, capitaine au 145e ; Le Vieil de la Marsonnière, capitaine au 21e régiment de dragons ; de Vassal, capitaine au 19e régiment de chasseurs à cheval ; Gosset, capitaine au 1er bataillon d'artillerie de forteresse ; Alliot, garde d'artillerie de 2e classe à la commission d'expériences de Calais ; Boudaille, adjoint principal du génie de 2e classe, à Lille ; Delahaye, adjoint principal de 2e classe du génie à la direction de Lille ; Capron, adjoint de 2e classe du génie, à Lille ; Vauleon, capitaine adjudant-major au 6e régiment territorial d'infanterie.

— La médaille militaire est conférée à MM. Clerc, adjudant au 43e régiment d'infanterie; Parard, adjudant au 8e; Baillière, adjudant au 73e ; Cornuot, adjudant au 81e; Lefaure, adjudant au 110e ; Vernez, adjudant maître d'escrime au 21e régiment de dragons ; Piquet, maréchal-des-logis-chef ; Fromentin, brigadier; Bernard, Brisart, Courcol, Nyedlispacher et Seiler, gendarmes, tous de la 1re légion de gendarmerie; Weninger, chef armurier au 3e régiment du génie.

M. Maulion, procureur général à Douai, est promu au grade d'officier de la Légion d'honneur.

Nomination militaire. — C'est avec un véritable plaisir que nous apprenons la nomination de M. Leplus au grade de général de brigade.

M. le général Leplus est un de nos concitoyens ; il est né à Lille et y est revenu occuper les fonctions de sous-chef d'état-major du premier corps d'armée. Son père avait été chef de la musique des canonniers lillois, professeur à notre Conservatoire, et avait en outre, tenu l'orgue de St-Etienne avec une distinction et un savoir dont aujourd'hui encore le souvenir n'est pas oublié.

Les voyageurs de commerce. — La Société de secours mutuels des voyageurs et employés de commerce de la région du Nord a tenu dimanche, sous la présidence de M. Eugène Roche, président de la société, sa séance trimestrielle, au cours de laquelle, après avoir examiné les affaires courantes, ella a procédé à l'élection d'un vice-président et du secrétaire-trésorier. M. Victor Deplanck a été élu vice-président et M. Delahaye secrétaire-trésorier, à la presque unanimité des suffrages.

A l'issue de la séance, un banquet, fort bien servi par M. Cyrille Wachmar, réunissait à l'*Hôtel des Voyageurs* une centaine de sociétaires et d'invités. Au dessert, M. Eugène Roche, qui présidait, a, dans une allocution familière et élégante, raconté les impressions qu'il a rapportées d'un récent Congrès international de voyageurs de commerce tenu à Bruxelles et fait des vœux pour la prospérité de la Société des voyageurs du Nord. En terminant, M. E. Roche a, en termes très gracieux, porté un toast à la Société, à l'Association fraternelle des employés des chemins de fer, qui s'était fait représenter par son président, et enfin à la Presse, qu'il a remerciée du concours qu'elle apportait aux intérêts de la Société.

M. Buellet, de l'*Echo*, a porté un toast au dévoué président de la Société, M. E. Roche, à la prospérité de la Société et, enfin, aux dames des sociétaires.

Enfin, M. Davalan, président de l'Association des employés des chemins de fer français, a, au nom de la Société qu'il préside, exprimé, en excellents termes, ses vœux sympathiques en faveur de la Société des Voyageurs, et bu à la Presse, « la cheville ouvrière » des associations de secours mutuels.

Un concert improvisé, et pour lequel des artistes de bonne volonté et de talent, MM. Desmazières, Moulin, Cayez, Cobou, etc., ont apporté leur gracieux concours, a clos cette petite fête, pleine d'entrain et de gaieté.

L'influenza à Lille. — En dépit de l'abaissement de la température, l'*influenza* continue à sévir à Lille, tout en conservant le caractère de bénignité qu'elle y a constamment gardé jusqu'à présent.

Très nombreux sont maintenant ceux de nos concitoyens de toutes les classes de la société qui ont subi les atteintes de l'épidémie. Pour tous, elle s'est montrée bénigne dans ses conséquences, ce qui ne veut pas dire qu'elle ne leur ait pas occasionné de réelles souffrances.

Parmi les administrations les plus éprouvées par l'*influenza*, citons la Banque de France où, certain jour de cette semaine, on a eu la plus grande peine à organiser le service quotidien, le caissier et presque tous les employés étant malades.

Les garçons de recettes, de leur côté, ont payé leur tribut à la maladie à la mode ; plusieurs d'entre eux ne peuvent en ce moment faire leur service.

Les élèves du collège St-Joseph ont été licenciés lundi matin.

Sur les six à sept cents élèves qui fréquentent l'école de la rue Solférino, plus de cent cinquante avaient manqué à l'appel lundi matin.

La rentrée aura lieu le lundi 5 janvier.

Le vitriol. — Un drame au vitriol s'est déroulé, lundi matin, rue Jean-Jacques-Rousseau, à Lille. Une femme Marie Hectermans, veuve Duhem, a lancé un bol de vitriol à la face d'un cocher, Gustave Lefebvre, âgé de 27 ans, avec lequel elle vivait maritalement. Lefebvre a reçu des brûlures assez graves au côté droit de la face et au coup. Il a été transporté à l'hôpital Saint-Sauveur. Quant à la femme Duhem elle a été arrêtée.

CONCERTS & SPECTACLES

Grand Théâtre. — *Le courrier de Lyon*, drame en cinq actes par MM. MOREAU, SIRAUDIN et DELACOUR — *Le jour et la nuit*, opéra-bouffe en trois actes par MM. VANLOO et LETERRIER, musique de CHARLES LECOQ.

Le Courrier de Lyon est joué simultanément dans trente pays à la fois, et sera joué tant que le drame existe, parce qu'il comporte un *type*, celui de Choppard. Cet assassin comique fait la joie du *titi* qui est le même, au fond, dans toutes les contrées, c'est-à-dire foncièrement *blagueur*, et épris, par conséquent, de celui qui sait *blaguer*.

Nous avons eu maintes fois l'occasion de le répéter, ces sorties de drames ne sont mauvais que parce qu'ils idéalisent quelquefois le gredin le plus infâme et arrivent à le rendre intéressant aux yeux du public. C'est le cas de *Cartouche*, du *Bossu* même où Cocardasse et Passepoil sont bien les vauriens les plus amusants du monde, et du *Courrier de Lyon* où Choppard est l'assassin aimé du public. Il est certain que nombreux spectateurs regrettent son arrestation au cinquième acte.

On connaît le sujet de ce drame, tiré d'une cause célèbre, lumineuse, et dont tout l'intérêt repose sur une regrettable ressemblance qui fait condamner un honnête homme pour le meurtrier du courrier de Lyon. C'est dans ce drame que Paulin Menier obtint son plus grand succès. Il avait fait un tel personnage de ce Choppard, que depuis lui, peu d'artistes ont réussi dans ce rôle.

Il faut convenir pourtant que M. Louis Couvreur a trouvé, dans une note absolument contraire à celle du grand artiste, le moyen d'amuser encore. Il a donné à son Choppard un caractère de cynisme bon enfant et de gouaillerie criminelle, qui en fait un de ses meilleurs rôles.

M. Davricourt, sous les doubles traits de Lesurques et de Dubosc, a été excellent, et a fait tirer bien des mouchoirs par de beaux cris, et une mimique très étudiée.

Le reste de l'interprétation a été très correct.

La représentation de dimanche se terminait par *Le jour et la nuit*, l'amusante opérette de MM. Vanloo et Leterrier, où Charles Lecoq a semé des airs d'une fraîcheur délicieuse et d'une inspiration soutenue.

Mlle Deschamps, très gracieuse sous les traits de Manola, a chanté, à la satisfaction générale, les couplets qui lui incombaient. Quant à Mlle Valerie, ses costumes sont de plus en plus d'un goût parfait.

M. Jagoul très en voix, a été un parfait Miguel et M. Louis Couvreur, un Don Braseiro très cocasse. M. Henri Couvreur, atteint de l'*influenza*, a été remplacé au pied levé par M. Gustave Deschamps dans le rôle du prince Pieratès. — N'oublions pas Mme Querette une accosta aubergiste qui chante des couplets avec une voix à la Théresa, ce dont personne ne se plaint.

PIERRE KILEM.

Nouvelles théâtrales. — *Le Grand Théâtre*, à l'occasion de la Nouvelle-Année, offre la soirée de mercredi aux dames qui entreront gratuitement accompagnées d'un cavalier.

Quant au *Théâtre de Roubaix*, c'est aux enfants qu'il consacre la représentation du Jour de l'An. Non seulement l'entrée sera gratuite pour les enfants accompagnés de leurs parents, mais encore, chaque enfant assistant au spectacle aura droit à un cadeau distribué au neuvième tableau par les clowns Omer's.

Le concert organisé par la 33e section des Prévoyants de l'Avenir du Blanc-Seau a eu lieu dimanche, à six heures du soir, dans la grande salle de l'école des garçons.

L'ouverture a été faite par la fanfare du Blanc-Seau qui a exécuté d'une façon remarquable *Monteau les Mines*, pas redoublé; une fantaisie de Robert Le Diable et une polka dans laquelle M. Guyot soliste, a obtenu un succès de bon aloi.

Avec la voix grave et sympathique qu'on lui connaît, M. Andries a chanté deux romances d'une grande difficulté musicale qui lui ont valu des applaudissements mérités.

M. R. de Bœve, touj